



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada (SCC)

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

Attention /:Attention :
Nadine Pike 21120-19-3060341

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

**Proposition à: Service Correctionnel du
Canada**

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE
DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
Service Correctionnel Canada (SCC)
340 Laurier Ave West
Ottawa, ON K1A 0P9

Title — Sujet: Counseling Services for Correctional Service Canada/ Services de counseling pour le Service correctionnel Canada	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21120-19-3060341	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 003	Date: May 28/2021
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 EDT on / le : June 11/2021/ le 11 juin, 2021	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: X___ Other- Autre: ___	
Destination:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Nadine.Pike@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: (506) 378-1049	Fax No. – No de télécopieur: N/A
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: AS PER ANNEX G – LOCATIONS OF CSC WORK SITES/ TEL QUE ANNEXE G - EMPLACEMENTS DES LIEUX DE TRAVAIL DU SCC	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 003 is issued to

1. **Respond to questions 27 through 35** received the during the solicitation period;
 2. **Amend Annex A** - Statement of Work;
 3. **Amend Annex G** - Location of CSC Work Site
-

1. **Respond to questions 27 through 35** received the during the solicitation period;

Question 10:

Answer 10: To be answered in a later solicitation amendment.

Question 27: 5.1.1 - Intake, Assessment Services; Trauma requests: i) Forward calls from CSC CISM site coordinators and National and Regional Managers, EAP-CISM to a Professional Mental Health Counsellor. If an employee, who is not a CSC CISM site coordinator or a National or Regional Manager, EAP-CISM, contacts Intake Services to obtain Critical Assistance Stress Management (CISM) assistance for a situation involving their colleague(s), they must be advised to contact either the Regional or National Manager, EAP-CISM or local CSC CISM site coordinator;

Can CSC please clarify what can be approved by a site coordinator if debriefings can only be approved by a National or Regional Manager?

Answer 27: Debriefings can be approved by a site coordinator. Calls from *CSC CISM site coordinator or a National or Regional Manager, EAP-CISM* are to be directed to a Professional Mental Health Counsellor, therefore they are considered an individual who has the approval authority for debriefings.

Question 28 a): 5.2.1 Crisis Intervention Assessment and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services - Forms of Delivery

There is contradictory language around where and how services can be provided between b) indicates it could telephone consultation as well as onsite at any CSC location and c) indicates to provide facilities within 100 KM of all CSC work locations (200 KM for Grande Cache Institution and Okimaw Ohci Healing Lodge) Point I) indicates services may be requested to be provided offsite. Can CSC please clarify?

Answer 28 a): It may be appropriate to provide certain services where only one person is to be contacted by telephone as well as onsite CISM Services at any location identified in Annex G. Other services such as those provided to groups may be more appropriately provided in person with the location being somewhere other than a CSC worksite.

Question 28 b): Point C) subpoint i) - references to multiple sessions does not align with CISM service delivery models, can CSC please clarify expectations?

Answer 28 b): Point C has been modified to the following:

c) Provide facilities on a case-by-case basis for Crisis Intervention and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services within 100 kms of all CSC work locations identified in Annex G and within 200 kms for Grande Cache Institution and Okimaw Ohci Healing Lodge wider service areas applies, when services are being provided to groups.

Example of facilities include, however, are not limited to: hotel boardrooms, church meeting rooms, recreational facility meeting rooms. CSC is willing to collaborate to find suitable locations.



Point C) subpoint i) has been removed.

See Amendment to the Statement of Work.

Question 28 c): Travel expenses: Reasonable travel expenses can be charged travel must have preapproval.

Can CSC please clarify what is the turnaround with the project authority given the tight timeline to provide CISM services?

Answer 28 c): CSC will provide pre-approval within 24 hours of the estimated travel expenses being submitted. A majority of CISM Services are provided onsite and offsite by CSC employees. In exceptional circumstances, there are critical incidents, where that it will be necessary to have the contractor provide CISM support. CISM services required within 24 hours will be limited to support to individuals, therefore this support will be able to be provided online or by telephone. CSC will plan, in consultation with the contractor, the CISM services that require the need for a CISM Professional Mental Health Counsellor to be on site. The request will be considered to have been made when CSC has advised the contractor to proceed with a discussed plan.

Question 28 c.1): Can CSC please clarify if there are limits to travel distance/costs etc. and whether meal allowances are an acceptable expense?

Answer - 28c.1): The maximum costs allowable for travel and meal allowances will be the amounts identified in the National Joint Council Travel Directive, as per clause Part 6 Resulting Contact Clause 6.4.

See Amendment to Statement of work 5.2.1 h) and 7.2 Travel and Living Requirements

Question 28 d): Point h) refers to being authorized only by National and Regional Manager however OCR 600 refers to Site Coordinators also being able to request services. Can CSC please clarify?

Answer 28 d): Point h) has been amended to include CSC CISM Site Coordinators

See Amendment to Statement of work 5.2.1 h) and 7.2 Travel and Living Requirements

Question 28 e): there is contradictory language throughout this section as to expectation of location of service delivery. Can CSC please clarify what is the default or exception related to location at which to deliver service? When are onsite at CSC locations required vs an offsite facility provided at the cost of the proponent?

Answer 28 e): Services to groups will typically be required to be provided offsite. In exceptional circumstances where critical incidents of a large magnitude involving multiple staff who experience trauma and/or violence and could include any of the types of incidents in 5.2.1 d) when requested by a CSC authority, services may be required to be provided onsite at CSC locations.

Question 28 f): Thematic Help Sessions: Can CSC please clarify what is the expectation of the provider role?

Answer 28 f): The provider is expected to provide Thematic Help Sessions when requested by the National or Regional Manager EAP and CISM or the CISM site coordinator. The Thematic Help Session is to be provided at an offsite facility at the provider's cost.

Question 30: A1-M2 Can CSC please confirm the 10% requirement, is this 10% of cases within overall EAP services delivery? Or 10% of employees in total? EAP services are delivered in a variety of formats (in person, video, telephonic, online etc.) and most organizations have employees using a variety of clinical modalities that would make this requirement challenging to demonstrate especially since during the pandemic most counselling has been delivered virtually.



Answer 30: 10% total number of all employees in the client organization.

Question 31: A3-R3 Advisory Services are typically provided to client organizations as part of an EAP program and hours/cases are not tracked similar to counselling. Can proponents demonstrate this requirement with number of Advisory services relating to an organization vs. requiring a minimum of 5% of total hours?

Answer 31: A3-R3 has been amended to include allowance for substantiation by a bidder using either the total number of hours of services or the total cases of services. See response to question and answer 7.

Question 31: Would CSC consider extending the submission due date to allow proponents to adequately collect the required statistics and permission from clients to share the required information?

Answer 31: See solicitation amendment 002

Question 32: Can CSC clarify specifically what we are pricing under the “Crisis intervention, assessment and counselling and critical incident stress management (CISM) services” on the pricing schedule. What service specifically are expected under the telephone pricing within this section, would this be a virtual CISM delivery or would this be immediate crisis counselling for individuals at intake?”

Answer 32: Telephone/online pricing would include Crisis intervention: assessment and counselling and critical incident stress management (CISM) services whether they occur at intake or as a result of a critical incident.

Question 33: One of each promotional and informational materials for each CSC employee including, but not limited to wallet card, brochure, magnet and calendar. A variety of other promotional items to a maximum of 5,000 per year upon request such as, but not limited to, stress balls, pens, sticky note pads, etc.

Would CSC consider posters, wallet cards, stickers as items for this requirement?

Answer 33: Wallet cards is a required item that have been indicated in the promotional and informational materials category as well as brochure, magnet and calendar. A minimum amount of the 5,000 promotional items must be included including a limited amount of posters and stickers.

See Amendment to the Statement of Work.

Question 34: Organizing and booking a meeting space for the Critical Incident responses is usually within standard business hours Monday to Friday and the requirement to procure, select and reserve a meeting space will add to response turnaround.

Will CSC consider flexibility when an alternate space is required regarding the required turnaround time?

Answer 34: Contractor must provide facilities for Crisis Intervention and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services within 100 kms of all CSC work locations identified in Annex G and within 200 kms for Grande Cache Institution and Okimaw Ohci Healing Lodge wider service areas applies. CSC will not provide flexibility to the turn around time.

Question 35 a): For Address 1 Bureau de lib. cond. de La Ronge Place Mistasinihk, 1320 avenue La Ronge CP 5000 La Ronge S0J 1L0, would CSC consider virtual counselling modalities (telephonic, video) as an alternative to meet the in person requirement, or an extension to 250 km for in person counselling?

Answer 35 a): CSC would not consider alternative counselling modalities at this location.



Question 35 b): For Address 2 Bureau secondaire de Yarmouth pour Kentville 15, rue Willow Yarmouth B4A 1T0, would CSC consider virtual counselling modalities (telephonic, video) as an alternative to meet the in person requirement, or an extension to 200 km for in person counselling?

Answer 35 b): CSC would not consider alternative counselling modalities at this location.

Question 35 c): Please confirm postal code for Address 2 Bureau secondaire de Yarmouth pour Kentville 15, rue Willow Yarmouth B4A 1T0

Answer 35 c): Correct address should be 491, rue Main, Pièce 101, Kentville B4N 1K9

See Amendment to Annex G.

2. Amend the Annex A – Statement of Work

2.1 Delete: At Annex A – Statement of Work, 5.2.1 Crisis Intervention Assessment and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services - Forms of Delivery, section c); and

Insert: at Annex A – Statement of Work, 5.2.1 Crisis Intervention Assessment and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services - Forms of Delivery new section c);

c) Provide facilities on a case-by-case basis for Crisis Intervention and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services within 100 kms of all CSC work locations identified in Annex G and within 200 kms for Grande Cache Institution and Okimaw Ohci Healing Lodge wider service areas applies, when services are being provided to groups.

Example of facilities include, however are not limited to: hotel boardrooms, church meeting rooms, recreational facility meeting rooms. CSC is willing to collaborate to find suitable locations

2.2 Delete: at Annex A – Statement of Work, 5.2.1 Crisis Intervention Assessment and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services - Forms of Delivery, section c) sub-point i).

2.3 Delete: at Annex A – Statement of Work, 5.2.1 Crisis Intervention Assessment and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services - Forms of Delivery, section h); and

Insert: at Annex A – Statement of Work, 5.2.1 Crisis Intervention Assessment and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services - Forms of Delivery new section h);

h) These services can be requested by and must be authorized by the CSC National Manager EAP-CISM, the Regional Manager, EAP-CISM or CSC CISM Site Coordinator. If the Contractor has no resources available in the area requiring CISM services, the Contractor must request authorization from the Project Authority to travel greater than 100KM. Under 100KM, travel expenses are to be borne by the Contractor at the Contractor's cost.

2.4. Delete: at Annex A – Statement of Work 7.2 Travel and Living Requirements

Insert: at Annex A – Statement of Work 7.2 Travel and Living Requirements

7.2 This requirement has no provision for travel and living expenses except for those identified on the Crisis Intervention Assessment and Counselling and Critical Incident Stress Management (CISM) Services. All travel in excess of 100 KM must be authorized by Project Authority or delegate.

2.5 Delete: at Annex A – Statement of Work, 10. Promotional Items and Information

Insert: at Annex A – Statement of Work, 10. Promotional Items and Information



The Contractor must provide the following at no additional charge to CSC:

- a) One of each informational materials for each CSC employee including, but not limited to wallet card, brochure, magnet and calendar.
- b) A variety of other promotional items to a minimum of 5,000 per year upon request including, but not limited to, stress balls, pens, sticky note pads, posters, stickers, with other items types to be proposed by the contractor and approved by the Project Authority. Required annually is a mix of these promotional items, with a maximum of 500 each for posters and stickers, and the remaining being a mix of other items.
- c) On-site or virtual EAP information sessions to employees upon request from the Project Authority or authorized representative. An estimated 25-50 virtual (estimated 1 hour each) information sessions per year to various regions.
- d) Quarterly CSC EAP newsletter.

3. Amend the Annex G – Locations of CSC Work Sites

3.1 Delete: at Annex G – Locations of CSC Work Sites, **Atlantic Region;**

Yarmouth Parole Sub-Office for Kentville

15 Willow Street
Yarmouth, NS
B5A 1T0

Insert: at Annex G – Locations of CSC Work Sites, **Atlantic Region,** new item

Yarmouth Parole Sub-Office for Kentville

15 Willow St.
Yarmouth, NS B5A 1T8

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 003 à l'invitation est émise pour:

1. **Répondre aux questions 27 à 35** reçues au cours de la période d'invitation;
 2. **Modifier Annexe A** – Énoncé des travaux;
 3. **Modifier Annexe G** - Emplacements des lieux de travail du SCC
-

Question 10 :

Réponse 10 : Réponse n° 10 : La réponse viendra lors d'une modification à la demande de soumission à venir.

1. Répondre aux questions 27 à 35 reçues au cours de la période d'invitation

Question 27: 5.1.1 – Services d'accueil et d'évaluation, demandes liées à un traumatisme : i) Transférer les appels des coordinateurs locaux de la GSIC du SCC et des gestionnaires nationaux ou régionaux chargés de la GSIC et du PAE, à un conseiller professionnel en santé mentale. Si un employé, qui n'est pas un coordonnateur local de la GSIC du SCC ou un gestionnaire national ou régional de la GSIC et du PAE, communique avec les services d'accueil pour obtenir de l'aide en matière de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) pour une situation impliquant son ou ses collègues, il doit être avisé de communiquer avec le gestionnaire régional ou national de la GSIC et du PAE ou avec le coordonnateur local de la GSIC du SCC.

Le SCC peut-il préciser ce qui peut être approuvé par un coordonnateur local si les services de désensibilisation ne peuvent être approuvés que par un gestionnaire national ou régional?

Réponse 27: Les services de désensibilisation peuvent être approuvés par un coordonnateur local. Les appels provenant *du coordonnateur local de la GSIC du SCC ou d'un gestionnaire national ou régional, du PAE ou de la GSIC* doivent être dirigés vers un conseiller professionnel en santé mentale, ils sont donc considérés comme une personne ayant l'autorité d'approbation pour les services de désensibilisation.

Question 28 a): 5.2.1 Services d'évaluation et de counselling d'intervention en cas de crise et de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation

Le libellé est contradictoire en ce qui concerne le lieu et la manière dont les services peuvent être fournis : b) indique qu'il peut s'agir de consultations par téléphone ou sur place dans n'importe quel établissement du SCC; c) indique qu'il faut fournir des installations dans un rayon de 100 km de tous les lieux de travail du SCC (200 km pour l'établissement Grande Cache et le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci); le point I) indique qu'on peut demander que les services soient fournis à l'extérieur. Le SCC peut-il préciser cette exigence?

Réponse 28 a) : Il peut être approprié de fournir certains services où une seule personne doit être contactée par téléphone ainsi que des services de GSIC sur place à tout endroit défini à l'annexe G. D'autres services, comme ceux fournis à des groupes, peuvent être mieux offerts en personne, et peuvent se tenir ailleurs que sur un lieu de travail du SCC.

Question 28 b): Le point C) sous-point i) – la référence à des séances multiples ne correspond pas aux modèles de prestation de services de la GSIC. Le SCC peut-il préciser ses attentes?

Réponse 28 b) : Le point C a été modifié comme suit :



c) Fournir, au cas par cas, des installations pour les services d'intervention en cas de crise, de counselling et de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) dans un rayon de 100 km de tous les lieux de travail du SCC spécifiés à l'annexe G et dans un rayon de 200 km des zones de service élargies de l'établissement Grande Cache et du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, lorsque les services sont offerts à des groupes.

Par exemple, il peut s'agir d'installations telles que des salles de réunion d'hôtels, des salles de réunion d'églises, des salles de réunion de centres de loisirs, sans s'y limiter. Le SCC est prêt à collaborer pour trouver des lieux appropriés.

Le point C) sous-oint i) a été supprimé.

Consulter la modification de l'Énoncé des travaux

Question 28 c): Frais de déplacement : Les frais de déplacement raisonnables peuvent être facturés; les déplacements doivent être approuvés au préalable.

Le SCC peut-il préciser quel est le délai d'exécution avec le responsable du projet étant donné le délai serré pour fournir les services de la GSIC?

Réponse 28 c) : Le SCC fournira une approbation préalable dans les 24 heures suivant la soumission de l'estimation des frais de voyage. La majorité des services de la GSIC sont fournis sur place et à l'extérieur par des employés du SCC. Dans des circonstances exceptionnelles, il y a des incidents critiques où il sera nécessaire que le contractant fournisse un soutien de GSIC. Les services de la GSIC nécessaires dans les 24 heures seront limités à l'assistance aux personnes, cette assistance pourra donc être fournie en ligne ou par téléphone. Le SCC planifiera, en consultation avec l'entrepreneur, les services de la GSIC qui nécessitent la présence sur place d'un conseiller professionnel en santé mentale de GSIC. La demande sera considérée comme ayant été faite lorsque le SCC aura avisé l'entrepreneur d'aller de l'avant avec un plan discuté au préalable

Question 28 c.1) : Le SCC peut-il préciser s'il existe des limites à la distance ou aux frais de déplacement, etc., et si les indemnités de repas constituent une dépense acceptable?

Réponse 28 c.1) : Les coûts maximaux autorisés pour les indemnités de déplacement et de repas seront les montants définis dans la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, conformément à la partie 6, Contrat subséquent, clause 6.4.

Voir la modification à l'énoncé des travaux 5.2.1 h) et 7.2 Exigences de déplacement et de subsistance

Question 28 d) : Le point h) fait référence au fait que l'autorisation n'est accordée que par un gestionnaire national ou régional, mais le document ROC 600 indique que les coordonnateurs locaux peuvent également faire une demande des services. Le SCC peut-il préciser cette exigence?

Réponse 28 d) : Le point h) a été modifié pour inclure les coordonnateurs locaux de la GSIC du SCC.

Voir la modification à l'énoncé des travaux 5.2.1 h) et 7.2 Exigences de déplacement et de subsistance

Question 28 e) : Il existe un libellé contradictoire dans cette section quant aux attentes en matière du lieu de prestation de services. Le SCC peut-il clarifier ce qui constitue le lieu par défaut ou l'exception en ce qui concerne le lieu de prestation du service? Quand faut-il utiliser des installations sur place dans les locaux du SCC plutôt qu'une installation à l'extérieur fournie aux frais du soumissionnaire?

Réponse 28 e) : Les services aux groupes devront généralement être fournis à l'extérieur. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque des incidents critiques d'une grande ampleur impliquant plusieurs membres du personnel qui subissent un traumatisme ou de la violence et pouvant inclure n'importe quel type d'incident visé à l'alinéa 5.2.1 d) à la demande d'une autorité du SCC, des services peuvent être requis dans les locaux du SCC.



Question 28 f) : Séances d'aide thématique : Le SCC peut-il préciser ce que l'on attend du rôle de fournisseur?

Réponse 28 f) : À la demande du gestionnaire national ou régional du PAE et de la GSIC ou du coordonnateur de l'établissement de la GSIC, le fournisseur doit organiser des séances d'aide thématique. La séance d'aide thématique doit être dispensée dans un établissement externe, aux frais du fournisseur.

Question 30 : D1 – C.E.O. 2 Le SCC peut-il confirmer l'exigence de 10 %, s'agit-il de 10 % des cas dans le cadre de la prestation globale des services du PAE? Ou 10 % des employés au total? Les services du PAE sont fournis sous diverses formes (en personne, par vidéo, par téléphone, en ligne, etc.) et la plupart des organisations ont des employés qui utilisent diverses modalités cliniques, ce qui rendrait cette exigence difficile à démontrer, d'autant plus que pendant la pandémie, la plupart du counselling a été fourni virtuellement.

Réponse 30 : 10 % nombre total de tous les employés de l'organisation cliente.

Question 31 : C.C.3.3 : Les services consultatifs sont généralement fournis aux organisations clientes dans le cadre d'un programme de PAE et les heures par cas ne sont pas suivies comme pour le counselling. Les soumissionnaires peuvent-ils démontrer cette exigence avec le nombre de services consultatifs relatifs à une organisation par rapport à l'exigence d'un minimum de 5 % des heures totales?

Réponse 31 : Le point C.C.3.3 a été modifié pour inclure la possibilité pour un soumissionnaire de justifier son offre en utilisant soit le nombre total d'heures de services, soit le nombre total de cas de services. Voir les question et réponse 7.

Question 31 : Le SCC envisagerait-il de repousser la date d'échéance de la soumission pour permettre aux soumissionnaires de recueillir adéquatement les statistiques requises et la permission des clients de communiquer l'information requise?

Réponse 31 : Voir la modification 002 de l'invitation.

Question 32 : Le SCC peut-il préciser ce que nous facturons sous la rubrique « Services d'évaluation et de counselling d'intervention en cas de crise et de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) » du barème des prix? Quels services en particulier sont attendus dans le cadre de la tarification téléphonique de cette section, s'agit-il d'une prestation virtuelle de la GSIC ou de counselling de crise immédiat pour les personnes à l'accueil? »

Réponse 32 : La tarification par téléphone ou en ligne comprendrait des services d'évaluation et de counselling d'intervention en cas de crise et de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC), qu'ils se produisent à l'accueil ou à la suite d'un incident critique.

Question 33 : Un de chaque article promotionnel et d'information pour chaque employé de SCC, y compris, mais sans s'y limiter, une carte de portefeuille, un dépliant, un aimant et un calendrier. Une variété d'autres articles promotionnels, jusqu'à un maximum de 5 000 par an, sur demande, tels que, mais sans s'y limiter, des balles anti-stress, des stylos, des blocs-notes autocollants, etc.

Le SCC considère-t-il les affiches, les cartes de portefeuille et les autocollants comme des articles répondant à cette exigence?

Réponse 33 : Les cartes de portefeuille sont un article obligatoire qui a été indiqué dans la catégorie du matériel de promotion et d'information ainsi que brochure, aimant et calendrier. Un minimum de 5 000 articles promotionnels doit être inclus, y compris une quantité limitée d'affiches et d'autocollants.



Consulter la modification de l'Énoncé des travaux

Question 34 : L'organisation et la réservation d'un lieu de réunion pour les interventions liées aux incidents critiques se font généralement pendant les heures normales de bureau, du lundi au vendredi, et l'obligation de se procurer, de sélectionner et de réserver un lieu de réunion ajoute au délai de réponse. Le SCC fera-t-il preuve de souplesse lorsqu'un espace de rechange est nécessaire en ce qui concerne le délai d'exécution requis?

Réponse 34 : L'entrepreneur doit fournir des installations pour les services d'intervention et de counselling en cas de crise et les services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) dans un rayon de 100 km de tous les lieux de travail du SCC indiqués à l'annexe G et dans un rayon de 200 km des zones de service élargies de l'établissement Grande Cache et du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci. Le SCC ne fera pas preuve de souplesse en ce qui concerne le délai d'exécution.

Question 35 a) : Pour l'adresse 1 Bureau de lib. cond. de La Ronge Place Mistasinik, 1320, avenue La Ronge CP 5000 La Ronge S0J 1L0, le SCC considérerait-il les modalités de counselling virtuel (téléphonique, vidéo) comme remplacement pour répondre à l'exigence de consultation en personne, ou une extension à 250 km pour la consultation en personne?

Réponse 35 a) : Le SCC n'envisagerait pas d'autres modalités de consultation à cet établissement.

Question 35 b) : Pour l'adresse 2 Bureau secondaire de Yarmouth pour Kentville 15, rue Willow Yarmouth B4A 1T0, le SCC envisagerait-il des modalités de counselling virtuel (téléphonique, vidéo) comme méthode de rechange pour répondre à l'exigence de consultation en personne, ou une extension à 200 km pour la consultation en personne?

Réponse 35 b) : Le SCC n'envisagerait pas d'autres modalités de consultation à cet établissement.

Question 35 c) : Veuillez confirmer le code postal de l'adresse 2 Bureau secondaire de Yarmouth pour Kentville 15, rue Willow Yarmouth B4A 1T0

Réponse 35 c) : L'adresse correcte devrait être 491, rue Main, pièce 101, Kentville B4N 1K9

Voir la modification à l'annexe G.

2. Modifier Annexe A – Énoncé des travaux

2.1 Supprimer; Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation item c).

Insérer: Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation nouveau item c) :

c) Fournir, au cas par cas, des installations pour les services d'intervention en cas de crise, de counselling et de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) dans un rayon de 100 km de tous les lieux de travail du SCC spécifiés à l'annexe G et dans un rayon de 200 km des zones de service élargies de l'établissement Grande Cache et du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, lorsque les services sont offerts à des groupes.



Par exemple, il peut s'agir d'installations telles que des salles de réunion d'hôtels, des salles de réunion d'églises, des salles de réunion de centres de loisirs, sans s'y limiter. Le SCC est prêt à collaborer pour trouver des lieux appropriés.

2.2 Supprimer; Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation item c) sous-point i).

2.3 Supprimer; Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation item h).

Insérer: Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation nouveau item h) :

h) Ces services peuvent être demandés et doivent être autorisés par le gestionnaire national, PAE et GSIC, du SCC ou par le gestionnaire régional, PAE et GSIC, ou par le coordonnateur local de la GSIC du SCC. Si l'entrepreneur n'a pas de ressources disponibles dans la zone nécessitant des services de GSIC, il doit demander l'autorisation du responsable du projet pour effectuer des déplacements de plus de 100 km. En dessous de 100 km, les frais de déplacement sont à la charge de l'entrepreneur et à ses frais.

2.4 Supprimer 7.2 Besoins en matière de déplacement et de subsistance

Insérer: 7.2 Besoins en matière de déplacement et de subsistance

7.2 Aucun remboursement de frais de déplacement ou de subsistance n'est prévu à l'exception de ceux qui sont mentionnés en ce qui a trait aux services d'évaluation et de counselling d'intervention en cas de crise et aux services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC), de l'énoncé des travaux. Tous les voyages de plus de 100 km doivent être autorisés par le responsable du projet ou son délégué.

2.5 Supprimer 10. Articles promotionnels et information

Insérer: 10. Articles promotionnels et information

L'entrepreneur doit fournir les éléments suivants sans frais supplémentaires pour le SCC :

- a) Un de chaque article de promotion et d'information pour chaque employé de SCC, y compris, mais sans s'y limiter, une carte de portefeuille, un dépliant, un aimant et un calendrier.
- b) Une variété d'autres articles promotionnels jusqu'à un minimum de 5 000 par an sur demande, y compris, mais sans s'y limiter, des balles anti-stress, des stylos, des blocs-notes autocollants, des affiches, des autocollants, avec d'autres types d'articles à proposer par l'entrepreneur et à approuver par le responsable du projet. Le nombre d'articles promotionnels requis annuellement est un mélange de ces articles, avec un maximum de 500 chacun pour les affiches et les autocollants, et le reste étant un mélange d'autres articles.
- c) Offrir, sur place, des séances d'orientation sur le PAE aux employés, à la demande du chargé de projet ou de son représentant autorisé. Environ de 25 à 50 séances d'information virtuelles (d'une heure chacune environ) par an dans diverses régions.
- d) Bulletin trimestriel du PAE du SCC.



3. Modifier Annexe G - Emplacements des lieux de travail du SCC

3.1 Supprimer : Annexe G - Emplacements des lieux de travail du SCC, Région Atlantic

Bureau secondaire de Yarmouth pour Kentville

15, rue Willow
Yarmouth, N.-É. B5A 1T0

Insérer: Annexe G - Emplacements des lieux de travail du SCC, Région Atlantic

Bureau secondaire de Yarmouth pour Kentville

15, rue Willow
Yarmouth, N.-É. B5A 1T8

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.